

Barème des honoraires de location :
Tarif applicable au 1er Janvier 2022

Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 Juillet 89, Article 5)

Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail :
Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m² de la surface habitable du logement loué

Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m ² de la surface habitable du logement loué	Prix TTC
Zone très tendue	12,00 € / m ²
Zone Tendue	10 € / m ²
Zone non tendue	8,00€ /m ²
Appartement loué en colocation	Forfait 250 € / chambre
Frais d'établissement d'un état des lieux : montant appliqué au preneur et au bailleur par m ² de la surface habitable du logement loué	3,00 € /m ²

Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 Juillet 89, Article 5)

Mentions légales

Boulliard Immo, SAS au capital de 5 000 € RCS de Saint Etienne Siren 818697088 - carte professionnelle n° 42022016000005624 délivrée par la CCI Lyon Métropole Saint Etienne - Roanne - Garanties financières SOCAF, 26 Avenue de Suffren 75015 Paris.

Cette Société est soumise à la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 ainsi qu'à son décret d'application n°72-678 du 20 juillet 1972 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Conformément à l'article L 611-1 du code de la consommation, le consommateur est informé qu'il a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans les conditions prévues aux articles L 611-1 et suivants du code de la consommation.

Le consommateur peut saisir le médiateur **MEDIMMOCONSO** de deux manières :

- soit pas écrit à l'adresse suivante : Association MEDIMMOCONSO – 1 allée du Parc de Mesemena Bât A - CS25222 - 44505 La Baule Cédex
- soit par internet: <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>